

ABIVAX

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Aux Actionnaires
ABIVAX
5, rue de la Baume
75008 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABIVAX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Financement et continuité d'exploitation

Risque identifié

ABIVAX est une société de biotechnologie ciblant le système immunitaire pour éliminer des maladies virales. La société a lancé d'importantes dépenses de Recherche & Développement (R&D) et anticipe encore d'importants besoins de financement pour être en mesure de poursuivre ses études cliniques.

S'appuyant sur les lignes de financement obtenues et sur sa trésorerie actuelle, la direction considère que la société a suffisamment de trésorerie pour financer son besoin en fonds de roulement des douze prochains mois. Comme mentionné dans la note 4 de l'annexe aux comptes annuels, la direction a donc arrêté ses comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 en retenant le principe de continuité de l'exploitation malgré les pertes accumulées depuis la création de la société.

Dans la mesure où son financement futur n'est pas garanti, où la société est dépendante de l'avancement et des résultats de ses programmes de recherche, des décisions de ses autres partenaires stratégiques, des octrois de subventions et de l'intérêt des marchés financiers pour de tels investissements, nous avons considéré que le financement et la continuité d'exploitation constituent un point clé de notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nous avons pris connaissance du mode d'élaboration des plans d'affaires de la société et avons effectué une revue critique des prévisions de trésorerie.

Nous avons apprécié les hypothèses clés sous-jacentes telles que les dépenses de R&D et les autres charges opérationnelles et évalué la capacité de la Direction à établir des prévisions fiables en comparant les dépenses actuelles avec les prévisions des années précédentes.

Nous avons évalué l'impact d'un changement d'hypothèses sur les prévisions de trésorerie. Afin de corroborer les plans d'affaires élaborés par la direction et d'identifier les incohérences potentielles, nous avons pris connaissance des procès-verbaux des conseils d'administration et nous sommes entretenus avec la direction pour analyser les principales hypothèses utilisées dans les plans d'affaires et confronter ces hypothèses avec les explications obtenues.

Nous avons apprécié le caractère approprié de l'information donnée en annexe sur le maintien du principe de continuité de l'exploitation pour l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Valorisation des malis techniques suite à l'absorption des entités Wittycell, Zophis et Splicos

Risque identifié

Au 31 décembre 2017, les malis techniques s'élèvent à 32,7 millions d'euros.

Comme mentionné dans la note 4 de l'annexe aux comptes annuels, les malis techniques qui découlent des fusions absorptions sont comparés aux valeurs de marché des molécules. Si la valeur de marché estimée des molécules est inférieure au mali technique lui correspondant, une dépréciation est comptabilisée afin de ramener le montant des malis techniques figurant dans les comptes à la valeur de marché des projets.

Afin d'estimer la valeur de marché d'un projet, la société prend en compte :

- la valeur actuelle nette ajustée des flux de trésorerie attendus de l'exploitation des molécules,
- les prix de transactions récentes portant sur l'acquisition ou des accords de licence pour des projets comparables.

Si les évaluations obtenues par ces deux méthodes sont discordantes, la valeur actuelle nette est retenue.

Nous avons considéré que la valorisation de ces malis techniques constitue un point clé de notre audit compte tenu de ces différentes incertitudes.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :

- Analyser les variations de la période en lien avec la documentation juridique ;
- Mettre à jour notre compréhension des plans d'affaires ;

- Revoir les plans d'affaires des 5 prochaines années ayant été utilisé pour estimer l'avancement des études et ainsi que des dates de mise sur le marché des médicaments et effectuer une revue critique des hypothèses retenues par la direction ;
- Comparer la valeur de marché des projets avec la valeur comptable des malis techniques.

Crédit d'impôt recherche

Risque identifié

La société ayant une activité de R&D, elle bénéficie du crédit d'impôt recherche.

ABIVAX a obtenu le paiement du crédit impôt recherche de 3,5 millions d'euros en août 2017 pour les dépenses de l'année 2016. La société a anticipé qu'elle recevra 2,7 millions d'euros pour l'année 2017.

Nous avons considéré le crédit d'impôt recherche comme un point clé de notre audit étant donné la difficulté à estimer le montant à recevoir du fait de la complexité des règles et législations.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

- Nous avons testé un échantillon de charges salariales allouées par la société à la R&D et vérifié si les dépenses correspondantes sont éligibles au crédit d'impôt recherche. Nous avons également comparé les montants comptabilisés avec les justificatifs afférents.
- Nous avons recalculé les montants de crédits d'impôt recherche à recevoir en les comparant aux montants perçus sur la période précédente afin d'apprécier la fiabilité des estimations de la Direction.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société ABIVAX par vos statuts constitutifs du 4 décembre 2013.

Au 31 décembre 2017, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 5^{ème} année de sa mission sans interruption, dont 3 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

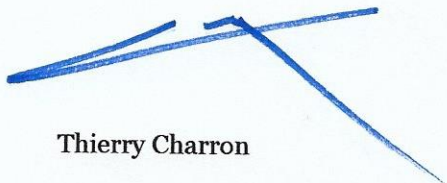
Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 12 avril 2018

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Thierry Charron

COMPTES ANNUELS

en milliers d'euros

ABIVAX

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Bilan au 31/12/2017



5 RUE DE LA BAUME

75008 PARIS

Sommaire

Bilan Actif	4
Bilan Passif.....	5
Compte de résultat.....	6
Compte de résultat (suite)	7
Tableau des flux de trésorerie	8
Bilan actif détaillé	10
Bilan passif détaillé	11
Compte de résultat détaillé.....	12
Annexe aux comptes annuels	16
Soldes intermédiaires de gestion	56

Etats financiers

Bilan Actif

Bilan Actif	Du 01/01/2017 au 31/12/2017			Au 31/12/2016
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	11	11		
Fonds commercial	32 745	740	32 005	32 005
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels	357	211	147	153
Autres immobilisations corporelles	111	56	55	38
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<i>Immobilisations financières</i>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	384	91	294	313
Prêts				
Autres immobilisations financières	438		438	247
TOTAL (I)	34 047	1 108	32 939	32 757
ACTIF CIRCULANT				
<i>Stocks et en-cours</i>				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	12		12	
<i>Créances</i>				
Clients et comptes rattachés				
Autres	3 647		3 647	4 803
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>				
Actions propres				
Autres Titres	15 151		15 151	15 050
<i>Instruments de Trésorerie</i>				
<i>Disponibilités</i>	1 881		1 881	7 937
<i>Charges constatées d'avance</i>	186		186	51
TOTAL (II)	20 876		20 876	27 841
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL ACTIF (I à V)	54 923	1 108	53 815	60 597

Bilan Passif

Bilan passif	Du 01/01/2017	Du 01/01/2016
	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital social individuel dont versé :99042.29	99	97
Prime d'émission, de fusion, d'apport	90 392	89 765
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	(35 352)	(21 045)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(11 223)	(14 308)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	43 916	54 510
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	4 264	2 208
Autres		
TOTAL (I bis)	4 264	2 208
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	27	16
Provisions pour charges		
TOTAL (II)	27	16
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles	92	61
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	170	255
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 219	2 571
Dettes fiscales et sociales	1 102	974
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	22	2
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	5 604	3 863
Ecarts de conversion passif (IV)	4	
TOTAL GENERAL PASSIF (I à IV)	53 815	60 597

Compte de résultat

Compte de résultat	Au 31/12/2017			Au 31/12/2016
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services				
Chiffre d'affaires Net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues			347	24
Reprises sur amortis. et provisions, transferts de charges			9	122
Autres produits			1	5
TOTAL (I)			357	151
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			16	46
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes *			10 456	14 599
Impôts, taxes et versements assimilés			104	71
Salaires et traitements			2 670	2 586
Charges sociales			1 112	971
Dotations aux amortissements sur immobilisations			83	66
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			11	9
Autres charges			55	38
TOTAL (II)			14 507	18 387
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier			14	14
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			(14 150)	(18 236)
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			110	153
Reprises sur provisions et transferts de charges				144
Différences positives de change			6	4
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL (V)			116	301
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			31	31
Différences négatives de change			8	12
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
TOTAL (VI)			39	42
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			77	258
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)			(14 073)	(17 978)

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
Produits Exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	338	429
Reprises sur provisions et transferts de charges		253
TOTAL (VII)	338	682
Charges Exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1	2
Sur opérations en capital	86	529
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	91	
TOTAL (VIII)	179	530
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	159	152
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	(2 692)	(3 519)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	810	1 133
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	12 033	15 441
BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	(11 223)	(14 308)

Tableau des flux de trésorerie

en milliers d'euros	12/2017	12/2016	Variation
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat d'exploitation	-14 150	-18 236	4 086
<i>Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité</i>			
+ Amortissements provisions (à l'exclusion des provisions sur actif circulant)	93	-35	128
= Résultat brut d'exploitation	-14 057	-18 271	4 214
<i>Variation du Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation</i>			
- Variation des stocks			
- Variation des créances d'exploitation	724	-595	1 319
+ Variation des dettes d'exploitation	1 647	-237	1 884
= Flux net de trésorerie d'exploitation	-11 686	-19 103	7 418
<i>Autres encaissements et décaissements liés à l'activité</i>			
- Frais financiers	-8	-10	2
+ Produits financiers	116	136	-20
- Impôts sur les sociétés			
- Charges exceptionnelles liées à l'activité	-1	-2	0
+ Produits exceptionnels liés à l'activité			0
- Variation des autres créances liées à l'activité	2 979	3 312	-333
+ Variation des autres dettes liées à l'activité	152	59	93
= Flux net de trésorerie généré par l'activité (A)	-8 449	-15 608	7 159
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'INVESTISSEMENT			
- Acquisitions d'immobilisations	-979	-721	-258
+ Cessions d'immobilisations	1 014	588	426
+ Réduction d'immobilisations financières	40	0	40
+/- Variation des dettes et créances relatives aux investissements	-180	39	-219
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-105	-94	-11
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT			
+ Augmentation de capital en numéraire et versements par les associés	628	58	569
- Réduction de capital			
- Dividendes versés			
+ Emissions d'emprunts et avances remboursables encaissées	2 056	29	2 027
- Remboursements d'emprunts et avances remboursables	-85	-525	440
+ Subventions d'investissements reçues			
+/- Variation des dettes et créances relatives aux opérations de financement			0
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement ©	2 599	-438	3 036
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)	-5 955	-16 140	10 185
+ Trésorerie d'ouverture	22 987	39 127	-16 140
+ Trésorerie des sociétés absorbées			0
= Trésorerie de clôture	17 032	22 987	-5 955

Les montants indiqués en Trésorerie correspondent aux Valeurs Mobilières de Placement et Disponibilités indiquées au Bilan

Détails de comptes

Bilan actif détaillé

Actif	Solde		Variation	
	Au	Au	Montant	%
	31/12/2017	31/12/2016		
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
205200 Logiciel comptable	11	11		
280500 Amort. Logiciel	-11	-11		
207100 Mali Tup Witty cell	13 586	13 586		
207200 Mali Tup Zophis	740	740		
207300 Mali Tup Splicos	18 419	18 419		
290700 Provis. dépréc. fonds commercial	-740	-740		
Immobilisations corporelles				
215400 Materiel Industriel	357	302	56	
281540 Amortis. Materiel Et Outillage	-211	-148	-62	
218300 Materiel De Bur.&Info	111	83	28	
281830 Amort. Mat.Bur.&Info	-56	-45	-11	
Immobilisations financières				
277100 Actions propres	385	313	72	
297710 Dépréciation actions propres	-91		-91	-
275000 Depot De Garantie	89	65	24	
275100 D De Garantie Biosupport	12	26	-14	
276100 Créances diverses	337	157	180	
TOTAL (I)	32 939	32 757	182	1
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
409100 Fourniss.-Avanc.Acomptes/Commandes	12		12	-
Créances				
409800 Fournisseurs - RRR à obtenir		736	-736	
431110 Cotisations Ss Etrangères	2	4	-2	
438700 Charges sociales - produits à recev				-
444000 Etat - Impôts sur les Bénéfices	2 766	3 656	-890	
445200 Tva Due Intracommunautaire				
445620 Tva Deductible S/Immobilisations				
445660 Tva Deductible S/Aut.Biens Et Sces	478	152	326	
445668 Tva Ded. Intracom		77	-77	
445830 Remboursement De Tva Demande	340	133	207	
445860 Tva Sur Factures Non Parvenues	60	46	15	
Valeurs mobilières de placement				
508200 Compte à terme	15 000	15 000		
508201 Actions de Sicav	6	6		
508800 Int Cours Sur Cat	145	44	101	
512000 Ste Gale	1 881	7 937	-6 056	
486000 Cca	186	51	134	
TOTAL (II)	20 876	27 841	(6 965)	(-)
TOTAL GENERAL ACTIF (I à V)	53 815	60 597	(6 782)	(-)

Bilan passif détaillé

Passif	Solde		Variation	
	Au	Au	Montant	%
	31/12/2017	31/12/2016		
CAPITAUX PROPRES				
101300 Capital	99	97	2	
104100 Prime d'émission	90 139	89 534	605	
104500 Bsa	253	231	22	
Réserves:				
119000 Report A Nouveau (Solde Debitteur)	-35 352	-21 045	-14 308	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(11 223)	(14 308)	3 088	(22)
TOTAL (I)	43 916	54 510	(10 594)	(19)
AUTRES FONDS PROPRES				
167400 Avance BPI Carena	2 208	2 208		
167460 Avance BPI Ebola	300		300	-
167470 Avance BPI RNP VIR	1 756		1 756	-
TOTAL (I bis)	4 264	2 208	2 056	93
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
151800 Autres provisions pour risques	27	16	11	
TOTAL (II)	27	16	11	66
EMPRUNTS ET DETTES				
168810 Int.courus s/emp.oblig.convertibles	92	61	31	
168100 Avance Oseo Innovation A Remb.	170	255	-85	
401000 Fournisseurs	3 557	2 240	1 317	
408100 Fournisseurs - Fact. Non Parvenues	662	332	330	
421000 Remunerations Dues				
428200 Prov P/Conges Payes	115	92	22	
428600 Personnel - Charges Payer	462	383	79	
431000 Urssaf	76	70	6	
437300 Retraite Klesia	33	28	4	
437500 Prévoyance Apgis	9	7	2	
437600 Mutuelle Apgis	9	8		
438200 Prov Chg Soc/Cp	52	42	10	
438600 Autres Chg Soc A Payer	208	156	52	
445200 Tva Due Intracommunautaire		77	-77	
445668 Tva Ded. Intracom				
448600 Etat - Autres Charges Payer	57	46	11	
448620 Taxe Apprentissage Payer	22	19	3	
448630 Formation Continue Payer	19	17	2	
448640 Taxe effort construction	41	28	12	
467000 Autres Comptes Debiteurs/Crediteurs	22	2	21	1
TOTAL (III)	5 604	3 863	1 741	1
477200 Ecart de conversion passif	4		4	-
TOTAL GENERAL PASSIF (I à IV)	53 815	60 597	(6 782)	(-)

Compte de résultat détaillé

Compte de résultat	Solde		Variation	
	31/12/2017	31/12/2016	Montant	%
Produits d'exploitation				
Chiffre d'affaires Net				
740000 Subventions D'Exploitation	347	24	323	1
781500 Repris.s/provis.risques & charges		110	-110	
791000 Trsf Charges D'Exploitation	9	12	-3	
758000 Pds Div Gestion Courante		5	-4	
TOTAL (I)	357	151	206	1
Charges d'exploitation				
602100 Matieres Consommables	16	46	-30	
604000 Achats études Et Prestations	4 498	5 299	-801	
604100 Achats Etudes Prestations Hors Ue	499	3 688	-3 189	
604120 Achats Etudes Prestations UE	1 322	1 569	-247	
606300 Achats De Petit Equipement	13	3	9	
606400 Fourn. Administratives	22	21	1	
611000 Sous-Traitance	84	176	-92	
612500 Credit Bail Voiture	14	14		
613000 Locations Prestations Cerfe		3	-3	
613200 Locations Immobilières	232	195	37	
613500 Location Mobilieres	11	9	2	
614000 Charges Locatives	41	34	7	
615200 Entretien /Biens Immobiliers	8	5	3	
615500 Entretien / Biens Mobiliers	2	1		
615512 Entretien Collecte Déchets				
615600 Maintenance	110	104	7	
616000 Assurance	41	61	-20	
616100 Assurance		5	-5	
618100 Documentation générale				
618500 Conférences	79	76	4	
621100 Pers Intérimaire	23		23	-
622600 Honoraires	1 928	1 870	58	
622700 Frais D'Actes	3	2		
622800 Brevets	871	753	118	
623000 Publicite	136	144	-8	
623100 Annonces Insertions Publicité		5	-5	
623800 Divers (pourboires, dons courants)	6		6	-
624800 Transports Divers	36	27	9	
625100 Voyages Et Deplacements	386	399	-13	
625500 Frais De Demenagements		30	-29	
625600 Missions				
625700 Receptions	47	44	3	
626100 Affranchissements Et Telephone	23	26	-3	
627800 Frais Bancaires	12	18	-7	
628100 Cotisations	8	3	5	
628110 Cotisations professionnelles				
628400 Honos Recrutement Personnel		14	-14	

Compte de résultat	Solde		Variation	
	31/12/2017	31/12/2016	Montant	%
631200 Taxe D'Apprentissage	18	14	4	
633300 Formation Continue	32	19	13	
633310 Formation professionnelle CFP	5	4		
633400 Effort de construction	12	10	1	
635110 Contribution Economique Territorial	9	1	8	
635120 Taxe Fonci?re	12	4	8	
635140 Taxe Sur Les Véhicules De Société	2	2		
635800 Contribution Annuelle		2	-1	
637800 Taxe AGEFIPH	14	14		
641100 Salaires Bruts	2 319	2 069	250	
641200 Conges Payes	190	172	18	
641300 Primes Et Gratifications	223	109	114	
641400 Indemnités et avantages divers	-69	228	-297	
641800 Avantages en nature	7	7		
645100 Urssaf	630	564	66	
645110 Cotisations Ss Etrangeres	15	48	-33	
645300 Cotis Retraite	276	223	53	
645400 Cotis Pole Emploi	77	66	11	
645500 Cotis Mutuelle	21	19	2	
645600 Cotis Prevoyance	25	21	4	
645800 Charges Sur Cp	-4	20	-25	
645810 Charges sur primes et gratification	67	6	61	1
647500 Medecine Du Travail	4	4		
648100 Restaurant D'Entreprise	14	15		
648900 Cice	-12	-15	3	
681120 Dap Immo Corp	83	66	17	
681500 Dot. prov. risques & ch. exploit.	11	9	1	
653000 Jetons De Présence	55	36	19	
658000 Chg Div Gestion Courante		2	-2	
TOTAL (II)	14 507	18 387	(3 880)	(-)
* Y compris :				
612500 Credit Bail Voiture	14	14		
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(14 150)	(18 236)	4 086	(-)
Produits financiers				
763000 Revenus autres créances		23	-23	
768100 Interets Crediters	110	130	-20	
786620 Reprise depreciation action propre		144	-144	
766000 Gains De Change	6	4	2	
TOTAL (V)	116	301	(185)	(1)
Charges financières				
661100 Interets Des Emprunts	31	31		
666000 Pertes De Change	8	12	-3	
TOTAL (VI)	39	42	(3)	(-)
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	77	258	(182)	(1)

RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	(14 073)	(17 978)	3 905	(-)
Produits Exceptionnels				
775200 Cession immo		4	-4	
778300 Boni sur cession actions propres	338	425	-87	
787500 Reprise prov. exceptionnelles		253	-253	
TOTAL (VII)	338	682	(344)	(1)
Charges Exceptionnelles				
671200 Pénalités et amendes	1	2		
675000 Valeurs compt. éléments actif cédés		15	-14	
678300 Autres pertes exceptionnelles	86	514	-428	
687600 Dot. prov. dépréciat. exceptionnel.	91		91	-
TOTAL (VIII)	179	530	(352)	(1)
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	159	152	7	-
699566 Credit d'impôt recherche	-2 692	-3 519	827	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	810	1 133	(323)	(-)
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	12 033	15 441	(3 408)	(-)
BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	(11 223)	(14 308)	3 085	(-)

Annexes

Annexe aux comptes annuels

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Note 1 – LA SOCIETE

ABIVAX est une société innovante de biotechnologie qui cible le système immunitaire pour éliminer les maladies virales, les maladies inflammatoires et le cancer.

Les produits antiviraux et les immunothérapies que développe ABIVAX sont issus de trois plateformes technologiques propriétaires :

1. **Une plateforme « Antivirale »¹**, basée sur des technologies mises au point conjointement avec le CNRS (Montpellier-France) et l'Institut Curie (Orsay-France). Cette plateforme a généré une chimiothèque de plus de 1 200 petites molécules conçues pour bloquer les mécanismes de reproduction des virus grâce à des modes d'action nouveaux, ciblant la biogénèse des ARN. En plus d'ABX464, cette plateforme a généré différentes molécules ciblant d'autres virus comme le Chikungunya, le Virus Respiratoire Syncytial ou la Dengue avec des premières molécules actives identifiées.
2. **Une plateforme « Stimulation Immunitaire »²** fondée sur une propriété intellectuelle licenciée auprès du Scripps Research Institute (La Jolla, Etats-Unis). Celle-ci s'intéresse à des composés agonistes des « iNKT » qui peuvent stimuler la réponse immunitaire au niveau humoral et cellulaire, et qui ont potentiellement des applications cliniques en oncologie et dans le domaine des maladies infectieuses. Le produit cible ABX196 a déjà démontré son innocuité dans une étude de Phase 1 sur des volontaires sains. Dans un développement préclinique récent, ABX196 a démontré sa capacité à faire évoluer les tumeurs non répondantes au traitement par 'checkpoint inhibitors' en tumeurs répondantes. ABIVAX n'ayant pas vocation stratégique à devenir une société présente en immuno-oncologie, vise à développer cette molécule avec le support d'un partenaire externe, dès lors que les premiers résultats cliniques d'efficacité auront été obtenus dans l'hépatocarcinome avancé.
3. **Une plateforme « Anticorps Polyclonaux »³** basée sur la génération d'anticorps neutralisants afin de traiter et prévenir les infections dues au virus Ebola. La molécule ABX544, produit cible, est un cours de développement préclinique.

ABIVAX mène ses activités de R&D principalement à Montpellier et possède son siège à Paris. Elle compte environ 25 collaborateurs sur les deux sites. L'équipe dirigeante d'ABIVAX bénéficie d'une grande expérience dans le développement et la commercialisation de produits biopharmaceutiques sur les maladies infectieuses et les antiviraux. La Société dispose en outre d'un comité scientifique de renommée internationale, composé d'experts ainsi que d'un conseil d'administration constitué de membres avec une solide expérience acquise au sein de grands laboratoires pharmaceutiques et de fabricants internationaux de vaccins.

¹ Dénommée « plateforme épissage » dans le Document de Base du 19 Mai 2015

² Dénommée « plateforme adjuvants » dans le Document de Base du 19 Mai 2015

³ Projet existant au moment du Document de Base du 19 Mai 2015 mais non encore structuré en plateforme

La société a été créée sous forme de Société Anonyme le 6 Décembre 2013 et a intégré en 2014 par voie de transmission universelle de patrimoine les sociétés Splicos, Wittycell et Zophis. Depuis le 26 Juin 2015, la Société est cotée sur le compartiment B d'Euronext à Paris.

Elle n'a pas de filiale et n'est pas soumise de ce fait à l'obligation de présenter des comptes consolidés en normes IFRS. Ses comptes annuels sont donc élaborés en conformité avec les normes et principes de la comptabilité française

Note 2 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

• « Plateforme Antivirale »

VIH : la toute première réduction des réservoirs VIH dans le sang des patients, observée au cours de deux études cliniques distinctes de l'ABX464

Suite à deux études de phase I menées sur des sujets sains, une première étude de phase IIa menée sur 66 sujets infectés par le virus du VIH-1 a fourni des preuves initiales de l'activité antivirale de l'ABX464 chez l'humain tout en confirmant sa bonne tolérance.

Une seconde étude de phase IIa (ABX464-004) a débuté en juin 2016 en Espagne, en Belgique et en France. Elle vise à étudier les effets de l'ABX464 sur les réservoirs viraux (c'est-à-dire les cellules immunitaires contenant l'ADN viral où le virus se « cache » pendant un traitement antirétroviral) lorsque la molécule est administrée en association avec d'autres antiviraux. Au total, 30 patients ont été inclus dans l'étude. Ils ont reçu, pendant 28 jours, l'ABX464 ou un placebo en association avec du Darunavir boosté, un traitement connu pour le VIH. Les résultats de cette étude ont montré, chez 8 patients évaluable sur 15 ayant reçu l'ABX464, une réduction de 25 % à 50 % du réservoir viral contre aucune réduction chez les patients traités par placebo.

En mars 2017, ABIVAX a initié une étude clinique de pharmacocinétique compartimentale (ABX464-005). Lors de cette étude, des patients porteurs du VIH ont reçu l'ABX464 pendant 28 jours lors de la cohorte 1 (terminée) et pendant 84 jours dans la cohorte 2 (en cours) en plus de leur traitement antirétroviral habituel. Dans la cohorte 2, des biopsies rectales sont réalisées en plus des prises de sang à différents intervalles pour permettre de quantifier le réservoir viral et le degré d'inflammation du tissu intestinal. Menée au sein de l'hôpital universitaire *Germans Trias i Pujol* de la commune de Badalona (Barcelone, Espagne), cette étude pourrait permettre d'améliorer la compréhension de la réduction du réservoir dans le sang et dans les intestins, dont on pense qu'ils contiennent le plus grand réservoir du VIH dans le corps. Les résultats de la première cohorte (28 jours de traitement) ont pleinement confirmé les résultats de l'étude précédente : une réduction pouvant aller jusqu'à 50 % des réservoirs sanguins du VIH a été constatée chez 8 patients sur 9 ($p < 0,001$). Les premiers résultats de la seconde cohorte en cours sont attendus d'ici mi-2018.

Les résultats des études ABX464-004 et -005 devraient ainsi aider ABIVAX à concevoir l'étude de phase IIb, prévue pour débiter aux alentours de la fin d'année 2018

Colite ulcéreuse : l'étude clinique de phase IIa de preuve de concept est en cours, plus de la moitié des patients a été recrutée (16 sur 30) et le premier patient est déjà inclus dans l'étude d'extension en ouvert d'une durée d'un an

La colite ulcéreuse est une maladie inflammatoire chronique de l'intestin débilante chez les adultes et les enfants, avec peu d'options thérapeutiques. Environ 1 million de patients en sont atteints aux Etats-Unis avec des ventes pharmaceutiques d'environ 5,7 Milliards \$ en 2017.

En novembre 2017, ABIVAX a débuté une étude de phase IIa de preuve de concept en double aveugle et contrôlée contre placebo, menée sur des patients souffrant de colite ulcéreuse modérée à grave. La justification de cette étude découle de nouvelles données précliniques obtenues avec l'ABX464 démontrant un fort effet anti-inflammatoire du composé.

Il a été prouvé que sur les macrophages, cet effet était médié par une multiplication par 50 de l'expression de l'IL-22, une cytokine connue comme étant un puissant suppresseur des processus inflammatoires, ainsi que par une multiplication par 10 de l'expression du miR124, un micro-ARN présentant de puissantes propriétés anti-inflammatoires, dans les cellules mononucléées sanguines périphériques (PBMC). Outre dans le cas du VIH, l'inflammation était une caractéristique principale commune à plusieurs autres pathologies observées comme par exemple la colite ulcéreuse et la maladie de Crohn. Étudiée sur un modèle murin de MICI, l'ABX464 a montré un effet durable dans la prévention des symptômes typiques de la colite inflammatoire, notamment les changements histologiques. Dans l'étude clinique en cours, 30 patients ont été randomisés selon un ratio 2:1 pour recevoir respectivement l'ABX464 ou un placebo. Cette étude repose sur des technologies de pointe telles que des enregistrements numériques des coloscopies avec une lecture centralisée, visant à surveiller les effets potentiels du traitement. 16 des 30 patients ont déjà été recrutés, et l'essai est en cours avec des premiers résultats attendus au deuxième semestre 2018. Enfin, ABIVAX a reçu les premières autorisations permettant de mener une étude de maintenance en ouvert d'une durée d'un an. Le premier patient reçoit déjà l'ABX464 dans le cadre de ce protocole.

ABX464 : une meilleure compréhension de son mécanisme d'action inédit

Des progrès significatifs ont été effectués en 2017 dans la caractérisation de l'ABX464 ; de nouvelles données expliquant le mode d'action unique sont en cours d'évaluation et de préparation afin d'être présentées à des conférences scientifiques internationales revues par les pairs.

En plus de l'ABX464, la plateforme « Antivirale » a permis de développer différentes molécules ciblant d'autres virus, notamment le VRS, celui de la grippe ou encore les 4 sérotypes du virus de la dengue. ABIVAX développe ces molécules inédites – actuellement au stade « hit-to-lead » – en collaboration avec EVOTEC, un organisme leader mondial des services à la recherche, dans le but de débiter la phase finale d'identification pour la première molécule, un antiviral ciblant le VRS, d'ici la fin de l'année. Concernant le traitement du Chikungunya, aucune flambée épidémique n'ayant été observée depuis plusieurs années, le développement de la molécule ABX311 a été interrompu courant 2017.

• « Plateforme Stimulation Immunitaire »

Cancer : des résultats précliniques d'ABX196 prometteurs, montrant les effets du stimulateur immunitaire dans le cancer hépatocellulaire (CHC)

Précédemment, l'ABX196 a démontré, au cours de tests cliniques de phase I, sa capacité à déclencher une réponse immunitaire tout en étant bien toléré chez des volontaires sains. Les résultats précliniques de l'ABX196 ont démontré son potentiel à transformer des tumeurs non répondantes aux inhibiteurs de points de contrôle en tumeurs répondantes dans le modèle murin de mélanome B16. Plus récemment, la molécule a montré des résultats thérapeutiques encourageants dans un modèle murin de CHC : réduction de la croissance des tumeurs, hausse des taux de survie. ABIVAX prépare actuellement une étude clinique de preuve de concept de phase I/II avec l'ABX196 pour les patients atteints de CHC, avec un lancement prévu aux alentours de la fin d'année 2018.

• « Anticorps Polyclonaux »

Le produit ABX544 visant à guérir de l'Ebola est en cours de développement préclinique et ABIVAX organisera les étapes suivantes en fonction des résultats des études en cours.

• « Financement »

Le besoin de financement d'exploitation s'est élevé à 12 millions d'euros en 2017, et la diminution de trésorerie, grâce au financement de Bpifrance et au Crédit d'Impôt Recherche, a été limitée 6 millions d'euros en 2017, entraînant une situation positive de trésorerie de 17 millions d'euros au 31 décembre 2017

Bpifrance a octroyé à ABIVAX un financement de 8,4 millions d'euros dans le cadre de son Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) en vue de renforcer sa plateforme « Antivirale »

En 2017, ABIVAX et Bpifrance ont signé un accord prévoyant un financement de 8,4 millions d'euros sur une durée de cinq ans dans le cadre de l'appel à projets « Projets de recherche et développement structurants pour la compétitivité » (PSPC) du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) supervisé par le Commissariat Général de l'Investissement et opéré par Bpifrance. Ce financement sur atteinte d'objectifs permet à ABIVAX d'accélérer son calendrier de développement et d'optimiser davantage sa plateforme « Antivirale ». À cet égard, ABIVAX est à la tête d'un consortium regroupant le CNRS et EVOTEC, l'une des principales sociétés internationales de recherche sous contrat. Les financements octroyés par Bpifrance s'élèvent à 10,3 millions d'euros au total, dont 8,4 millions d'euros de prêts et de subventions à destination d'ABIVAX, et 1,9 million d'euros à destination du CNRS. Le premier paiement d'étape de 2,1 millions d'euros a été perçu au début du mois de septembre 2017.

ABIVAX sécurise une ligne de financement en fonds propres avec Kepler Cheuvreux

Le Directeur Général de la Société, agissant sur délégation du Conseil d'Administration, qui s'est tenu le 18 septembre 2017, et conformément à la 10^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 24 juin 2016^[1], a décidé la mise en place de cette ligne de financement.

Conformément aux termes de l'accord, Kepler Cheuvreux intervenant à titre d'intermédiaire financier et garant de la transaction, s'est engagé à souscrire 970 000 actions, à sa propre initiative suivant un calendrier d'une durée maximale de 24 mois. Les actions seront émises sur la base d'une moyenne des cours de bourse pondérée par les volumes sur les deux jours de bourse précédant chaque émission, diminuée d'une décote maximale de 7,0%. Dans l'hypothèse d'une utilisation en totalité de cette ligne de financement^[2], elle permettrait à la Société de lever 12 millions d'euros au prix de l'action^[3] en septembre 2017. Sous réserve que les conditions contractuelles soient remplies, un actionnaire détenant 1,00% du capital d'ABIVAX avant sa mise en place, verrait sa participation passer à 0,91%^[4] du capital. ABIVAX conserve la possibilité de suspendre ou mettre fin à cet accord à tout moment.

Depuis la signature de l'accord, l'exercice de 60 000 bons par Kepler Cheuvreux a été réalisé en septembre 2017 (40 000 titres émis) et en octobre 2017 (20 000 titres émis) et a permis de libérer un montant de 0,6 M€. Le montant résiduel de la ligne de financement en fond propre de Kepler Cheuvreux au 31 mars 2017 est ainsi de 910 000 titres.

^[1] Augmentation de capital réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé dans la limite de 20% du capital social par an conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 (1° et 3°) du code de commerce.

^[2] Dans ce cas, 970 000 nouveaux titres seraient émis.

^[3] Sur la base indicative de la moyenne des cours des vingt dernières séances de l'action ABIVAX.

^[4] Sur la base des 9 741 489 actions composant le capital social d'ABIVAX au 31 juillet 2017.

Note 3 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

Note 4 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de la société Abivax pour l'exercice de douze mois se terminant le 31 décembre 2017 ont été arrêtés le 15 mars 2018 par le Conseil d'Administration et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires convoquée le 15 juin 2018. Ces comptes sont composés d'un bilan dont le total est de 53 815 Keuros, d'un compte de résultat faisant apparaître une perte de 11 223 Keuros, d'un tableau des flux de trésorerie, d'un tableau de variation des capitaux propres et de l'annexe regroupant les présentes notes d'information complémentaires.

Les comptes annuels sont présentés en milliers d'euros. Sauf mention contraire, les informations chiffrées fournies en annexe sont exprimées en milliers d'euros.

Règles générales

Les comptes annuels 2017 ont été établis selon les normes définies par le Règlement ANC n°2015-06, et en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue par le Conseil d'Administration malgré les pertes accumulées depuis la création de la société, compte tenu du niveau élevé de trésorerie disponible au 31 Décembre 2017 et des augmentations de capital en cours qui devraient permettre de couvrir les dépenses relatives aux projets de recherche de la société jusqu'à mi-2019.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les mali techniques constatés à l'occasion de l'absorption de filiales par Transmission Universelle de Patrimoine sont assimilés à des fonds commerciaux et ne font pas l'objet d'amortissement.

A chaque clôture, les mali techniques qui découlent des fusions absorptions de Splicos et de Wittycell sont comparés aux valeurs de marché des molécules issus des plateformes technologiques qui leur sont rattachées, respectivement la plateforme technologique antivirale "épissage" pour Splicos et la plateforme technologique "agonistes iNKT" pour Wittycell. Le mali technique de Zophis a été complètement déprécié au moment de la TUP car le partenariat (Contrat d'option de licence sur brevets avec l'INRA) apporté par Zophis a été abandonné.

Si la valeur de marché estimée des molécules est inférieure au mali technique lui correspondant, une dépréciation est pratiquée afin de ramener le montant du mali technique figurant dans les comptes à la valeur de marché des projets.

Afin d'estimer la valeur de marché d'un projet, deux références sont prises en compte:

- la valeur actuelle nette ajustée des flux de trésorerie attendus de l'exploitation des molécules;
- les prix de transactions récentes portant sur l'acquisition ou des accords de licence pour des projets comparables (indication thérapeutique, stade de développement, taille du marché...).

Si les évaluations obtenues par ces deux méthodes sont discordantes, la valeur actuelle nette est retenue.

En cas d'accident dans le développement de la plateforme technologique qui remettrait en cause leur exploitation, une dépréciation totale du mali technique concerné serait pratiquée.

Dans le cas d'une provision pour dépréciation, cette dernière ne pourra pas être reprise en cas d'amélioration ultérieure de la valeur de marché des projets.

Conformément au Règlement ANC 2015-6 applicable à compter du 1er janvier 2016, ces mali ont été maintenus en fonds commercial et non affectés à des actifs corporels apportés car ils correspondent à des dépenses non activées encourues par les sociétés absorbées au cours des exercices précédant les opérations de Transmission Universelle de patrimoine.

Ce fonds commercial n'est pas amorti car la durée pendant laquelle la société pourra bénéficier d'avantages économiques est indéterminée. En effet, ce fonds commercial concerne plusieurs projets différents dont les degrés d'avancement sont différents et dont la durée des retombées économiques n'est pas prévisible à ce jour. De ce fait, en l'état actuel des recherches en cours, sa durée d'utilisation n'est pas limitée dans le temps.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « Ecart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité ou partiellement.

Du fait de ses relations commerciales avec des prestataires étrangers, la société est exposée au risque de change sur le dollar américain, le dollar singapourien et la livre sterling.

Avances remboursables accordées par des organismes publics

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres – Avances conditionnées ». Les autres avances reçues dont le remboursement n'est pas conditionnel, sont présentées en « Emprunts et dettes financières diverses ».

Les intérêts courus sur ces avances sont présentés au passif selon les mêmes règles.

Subventions d'exploitation

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention. Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Charges de sous-traitance et d'études extérieures

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance à des tiers de certaines prestations de recherche est évalué à chaque clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus.

Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement de la Société sont comptabilisées en charges sur la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Les filiales de la Société ont appliqué le même principe. Cependant, du fait de leur absorption par la Société via une Transmission Universelle de Patrimoine ayant pris effet au cours de l'exercice 2014, les dépenses enregistrées avant la date d'effet (31 juillet 2014 pour Wittycell et Zophis ; 31 octobre 2014 pour Splicos) se trouvent intégrées aux mali techniques (Fonds commerciaux) inscrits à l'actif au 31 décembre 2014. Ces mali techniques ne sont pas amortis mais font l'objet d'une vérification de valeur à chaque clôture et une provision pour dépréciation est enregistrée si nécessaire, comme cela a été le cas en 2014 pour le mali technique dégagé lors de l'absorption de Zophis.

Frais d'émission de capital

Ces frais sont imputés sur le montant de la prime d'émission afférente à l'augmentation de capital, si la prime est suffisante. Le cas échéant, l'excédent des frais est comptabilisé en charges. L'imputation de ces frais d'émission s'effectue avant effet d'impôts, du fait de la situation structurellement déficitaire de la Société dans sa phase de développement.

Engagements de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier.

Les engagements correspondants ne sont pas provisionnés mais font l'objet d'une mention dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,45 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : faible
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Crédits d'impôts

Les crédits d'impôts constatés à l'actif en Autres créances comprennent le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE). Parmi les autres créances figurent aussi les crédits de TVA dont les remboursements ont été demandés.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi estimé sur la base des rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté en autres créances. Conformément à la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables, le produit correspondant a été porté au crédit des charges sociales dans le compte de résultat.

Le crédit d'impôt recherche estimé sur la base des dépenses de recherche de l'année civile 2017 a été constaté en autres créances. Ce produit figure en résultat (Impôt sur les bénéfices positif).

Ces crédits d'impôt sont imputables sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice au cours duquel ils sont constatés. En l'absence de bénéfice imposable, la Société, considérée comme une PME au sens intracommunautaire, peut demander leur remboursement immédiat lors du dépôt de la liasse fiscale de l'exercice concerné.

Autres éléments significatifs

Se référer à la Note 2 – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Note 5 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES

Tableau des immobilisations

En milliers d'euros	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	32 745			32 745
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	11			11
Immobilisations incorporelles	32 756	0	0	32 756
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	302	56		357
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	83	39	10	111
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	384	95	10	468
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés (actions propres)	313	834	762	385
- Prêts et autres immobilisations financières	247	1 066	876	438
Immobilisations financières	560	1 900	1 638	823
ACTIF IMMOBILISE	33 701	1 994	1 648	34 047

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se composent principalement des mali techniques relatifs aux Transmissions Universelles de Patrimoine réalisées au second semestre 2014.

En milliers d'euros	31/12/2016
Eléments achetés	
Eléments réévalués	
Eléments reçus en apport	32 745
Total	32 745

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent principalement du matériel de laboratoire et de recherche et de matériel informatique.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent principalement aux éléments relatifs au contrat de liquidité souscrit par la société fin juin 2015 et aux dépôts de garantie versés pour les locaux occupés par la société.

Le dépôt de garantie correspondant aux locaux utilisés à Evry jusque début 2016 a été restitué totalement.

Les opérations liées au contrat de liquidité sont comptabilisées en conformité avec l'Avis CU CNC n° 98-D et avec le Bulletin CNCC n° 137 - mars 2005:

- les actions propres détenues sont comptabilisées en Autres Immobilisations Financières - Actions propres. Une provision pour dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice si celui-ci est inférieur au coût d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode Premier entré – Premier sorti est appliquée.
- les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées au compte Autres Immobilisations Financières - Autres créances immobilisées

Le contrat de liquidité a été signé le 26 juin 2015 pour une durée de 12 mois et renouvelable par tacite reconduction. Le montant versé au prestataire à l'ouverture du contrat a été de 1 000 K€ et les premières opérations permettant de constituer un volant de titres ont été réalisées entre le 26 et le 29 juin 2015.

La société détient, au 31 décembre 2017 et via ce contrat de liquidité, 34 050 actions propres soit moins de 10% de son capital, pour un coût d'acquisition de 385 K€.

Le solde du compte espèces chez le prestataire est de 337 K€.

Les opérations liées au contrat de liquidité sont reprises dans le tableau récapitulatif ci-dessous :

En milliers d'euros	Quantité	cours moyen en euros*	Valeur comptable des titres détenus	Autres immobilisations financières
Ouverture du contrat				1 000
Achats	54 537	18,45	1 006	-1 006
Ventes	11 091	18,18	202	202
Plus ou Moins-values réalisées			-16	
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2015	43 446	18	788	196
Achats	74 993	8,31	623	-623
Ventes	68 539	8,52	584	584
Plus ou Moins-values réalisées			-514	
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2016	49 900	6	313	157
Achats	90 109	9,26	834	-834
Ventes	105 959	9,57	1 014	1 014
Plus ou Moins-values réalisées			252	
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2017	34 050	11	385	337

*Valeurs moyennes, pour 2017 par exemple : 11 € = 385k€/34050 titres

Le cours de l'action au 31 décembre 2017 est de 8,63 euros. La valeur boursière au 31 décembre 2017 des titres auto-détenus s'établit donc à 294 K€

Une provision pour dépréciation de 91 K€ a donc été constatée au 31 décembre 2017 concernant les titres auto-détenus. Celle-ci a été comptabilisée en charges exceptionnelles.

Amortissements des immobilisations

En milliers d'euros	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	11			11
Immobilisations incorporelles	11	0	0	11
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	148	62		211
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	45	21	10	56
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	193	83	10	266
ACTIF IMMOBILISE	204	83	10	277

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	740			740
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières		91		91
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières				
Total	740	91	0	831
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières			0	
Exceptionnelles		91		

Note 6 – CREANCES

Le total des créances à la date de situation s'élève à 4 282 K€ et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

En milliers d'euros	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	438		438
Créances de l'actif circulant :			
Avances et acomptes versés sur commandes	12	12	
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres créances clients			
Personnel et comptes rattachés	2	2	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	2 766	2 766	
Taxe sur la Valeur Ajoutée	878	878	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	186	186	
Total	4 282	3 844	438
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Les créances de l'actif immobilisé correspondent au montant disponible sur le contrat de liquidité souscrit par la société et aux dépôts et cautionnements versés par la société.

Les autres créances se détaillent comme suit :

- Solde sur CIR 2014 à recevoir (intérêts moratoires inclus)	122 K€
- CIR au 31 décembre 2017	2 632 K€
- CICE au 31 décembre 2017	12 K€
- TVA déductible et crédits de TVA	878 K€

Charges constatées d'avance

En milliers d'euros	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Cca	186		
Total	186		

Les charges constatées d'avance se détaillent de la façon suivante :

- Locations de matériel et de bureaux 68 K€
- Autres charges d'exploitation (salons et frais de déplacement) 67 K€
- Assurances générales et sur essais cliniques 39 K€

Produits à recevoir

En milliers d'euros	Montant
Int Courus sur Cat	145
Total	145

Note 7 – DISPONIBILITES

En milliers d'euros	31/12/2017	Disponibilité immédiate	06/01/2018	25/06/2018
Comptes à terme	15 145	145	5 000	10 000
SICAV/OPCVM	6	6		
Disponibilités	1 881	1 881		
Total	17 032	2 032	5 000	10 000

Le montant des intérêts courus sur comptes à terme au 31 décembre 2017, inclus dans les montants ci-dessus, est de 145 K€.

Note 8 – CAPITAUX PROPRES

Les éléments chiffrés de ce tableau sont exprimés en milliers d'euros

	<u>Nombre d'actions émises</u>	<u>Capital</u>	<u>Primes</u>	<u>BSA</u>	<u>Report à nouveau</u>	<u>Total</u>
Au 31 décembre 2014	69 150	69	35 674	0	(5 091)	30 653
Division du nominal - AGM 20 Février 2015	6 915 000					-
Augmentation de capital - CA 23 Juin 2015	2 707 089	27	57 634			57 661
Frais d'émission			(3 774)			(3 774)
Augmentation de capital par exercice de BCE	74 800	1				1
Emission de BSA				173		173
Perte 2015					(15 954)	(15 954)
Au 31 décembre 2015	9 696 889	97	89 534	173	(21 045)	68 759
Augmentation de capital par exercice de BSA	5 200	0				0
Emission de BSA				58		58
Perte 2016					(14 308)	(14 308)
Au 31 décembre 2016	9 702 089	97	89 534	231	(35 352)	54 510
Augmentation de capital par exercice de BSA	142 140	1	19			20
Frais d'émission						
Emission de BSA				21		21
Equity line Kepler Chevreux	60 000	1	664	1		665
Frais d'émission			(77)			(77)
Perte 2017					(11 223)	(11 223)
Au 31 décembre 2017	9 904 229	99	90 139	253	(46 575)	43 915

Composition du capital social

L'exercice de 394 BSA-2014-1 en date du 17 mars 2017 donnant lieu à la création de 39.400 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 394 € pour le porter de 97.020,89 € à 97.414,89 €.

L'exercice de 100 BCE-2014-4 en date du 3 août 2017 donnant lieu à la création de 10.000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 100 € pour le porter de 97.414,89 € à 97.514,89 €.

L'exercice de 473,4 BSA 2014-4 en date du 7 août 2017 donnant lieu à la création de 47.340 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 473,40 € pour le porter de 97.514,89 € à 97.988,29 €.

L'exercice de 400 BCE-2014-2 en date du 6 octobre 2017 donnant lieu à la création de 40.000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 400 euros pour le porter de 97.988,29 € à 98.388,29 €.

L'exercice de 29 BSA-2014-7 en date du 13 novembre 2017 donnant lieu à la création de 2.900 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 29 euros pour le porter de 98.388,29 euros à 98.417,29 euros.

L'exercice de 2.500 BCE-2016-1 en date du 20 décembre 2017 donnant lieu à la création de 2.500 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 25 euros pour le porter de 98.417,29 euros à 98.442,29 euros.

L'exercice de 60 000 bons par KEPLER-CHEVREUX au cours du second semestre 2017 donnant lieu à la création de 60 000 actions de la Société a entraîné une augmentation du capital social de 600 euros pour le porter de 98.442,29 euros à 99.042,29 euros.

Le Conseil d'Administration n'a pas encore constaté ces augmentations de capital.

	Nombre d'Action	% non dilué (capital)
Holding Incubatrice Medical Devices	257 600	2,60%
Truffle Capital	5 921 954	59,79%
Direction	6 500	0,07%
Conseil d'administration	446 011	4,50%
Salariés	2 500	0,03%
Consultants**	53 527	0,54%
Autres*	187 883	1,90%
Auto contrôle	34 050	0,34%
Flottant	2 994 204	30,23%
Total	9 904 229	100,00%

*Autres : regroupe les actionnaires minoritaires historiques ou titulaires de BSA/BSPCE ainsi que des anciens salariés de la société, des anciens membres du conseil ou certains membres des comités.

**Consultants : ce sont toutes les personnes qui ont un contrat de consultant avec Abivax (consultants scientifiques, stratégiques)

Emission d'instruments financiers dilutifs (BSPCE et BSA)

La société a émis les titres donnant accès à son capital (bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise – BCE – et bons de souscription d'actions – BSA) détaillés dans le tableau présenté ci-après (données mises à jour au 31 décembre 2017)

	Emis	Souscrits	Exercés	Caducs	Solde	Nombre d'actions à émettre
BCE-2014-1	2 750	2 750	0	0	2 750	275 000
BCE-2014-2	2 750	2 750	400	0	2 350	235 000
BCE-2014-3	1 389	1 389	763	626	0	0
BCE-2014-4	984	984	100	0	884	88 400
BCE-2014-5	197	197	28	169	0	0
BCE-2014-6	525	525	0	0	525	52 500
BCE-2014-7	1 650	1 650	0	990	660	66 000
BCE-2015-9	202 122	202 122	0	202 122	0	0
BCE-2016-1	84 000	84 000	2 500	0	81 500	81 500
BCE-2017-1	67 374	67 374	0	0	67 374	67 374
BCE-2017-2	150 000	150 000	0	0	150 000	150 000
BCE-2017-3	101 061	101 061	0	0	101 061	101 061
BCE-2017-4	67 374	67 374	0	0	67 374	67 374
BCE-2017-5	67 374	67 374	0	0	67 374	67 374
Total BCE	749 550	749 550	3791	203 907	541 852	1 251 583
BSA-2014-1	394	394	394	0	0	0
BSA-2014-2	677	677	448	229	0	0
BSA-2014-3	1 172	1 008	64	100	844	84 400
BSA-2014-4	1 315	1 315	473	0	842	84 160
BSA-2014-5	787	787	0	0	787	78 700
BSA-2014-6	52	52	52	0	0	0
BSA-2014-7	81	81	29	0	52	5 200
BSA-2015-9	122 274	0	0	0	0	0
BSA-2015-11	96 924	96 924	0	0	96 924	96 924
BSA-2015-12	82 000	32 800	0	0	32 800	32 800
BSA-2017-1	16 400	16 400	0	0	16 400	16 400
Total BSA	322 076	150 438	1460	329	148 649	398 584
Total BCE+BSA	1 071 626	899 988	5 251	204 236	690 501	1 650 167

La dilution potentielle maximale associée à ces instruments financiers émis au profit de salariés, dirigeants, membres du conseil d'administration ou de comités et consultants externes représente 1 650 167 actions, générant une dilution de 16,66% du capital émis au 31 décembre 2017.

Ces instruments dilutifs sont exerçables à un prix préférentiel (généralement au nominal de 1 euro), mais ils ont une durée de vie limitée et sont exerçables de façon progressive et/ou sous condition de la réalisation d'objectifs préalablement fixés par le conseil d'administration ou par le règlement du plan. Sur la base des capitaux propres au 31 décembre 2017, et dans l'hypothèse où tous les instruments dilutifs valides à la même date seraient exercés, les capitaux propres par action au 31 décembre 2017 sont de 4.43 euros pour 9 904 229 actions. Après dilution (soit avec 1 650 167 actions supplémentaires), ils seraient de 3.80 euros pour 11 554 396 actions.

Note 9 – PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Indemnités fournisseurs				0
Autres provisions pour risques et charges	16	11		27
Total Provisions pour risques et charges	16	11	0	27
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		11	0	
Financières			0	
Exceptionnelles			0	

Note 10 – AVANCES CONDITIONNEES ET SUBVENTIONS**Avances remboursables accordées par des organismes publics**

En conséquence de la transmission universelle du patrimoine de ses anciennes filiales Splicos et WittyCell, la Société bénéficie des aides qui leur avaient été accordées et a repris les engagements correspondants à son passif, soit en Avances conditionnées lorsque le remboursement n'est pas certain, soit en Emprunts et dettes financières diverses dans le cas contraire.

Le tableau ci-après, exprimé en milliers d'euros, fournit le détail de la variation de ces passifs entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 :

	Solde au 31/12/2016	Avances reçues sur la période	Avances remboursées sur la période	Solde au 31/12/2017	Dont	
					Avances conditionnées	Dettes financières
BPI - Carena (1)	2 269			2 300	2 187	113
BPI A1006002G - nouveaux adjuvants vaccinaux	255		85	170		170
BPI EBOLA		300		300	300	
BPI RNP-VIR		1 756		1 756	1 756	
TOTAL	2 524	2 056	85	4 526	4 243	283

(1) En 2016 : 2269 € comprend les avances remboursables reçues par Abivax (2 187k€) et les intérêts courus : 21K€ d'intérêts courus comptabilisé sur le compte 167 400 et 61k€ d'intérêts courus comptabilisés sur le compte 168 810 en 2016 (contre 92k€ en 2017) soit 31k€ d'intérêts courus supplémentaires en 2017, ce qui augmente le solde BPI-Carena à 2 300 € au 31/12/2017

1. BPI – Carena

Contrat BPIFRANCE pour financer le projet d'Innovation Stratégique Industrielle dénommé « CARENA » signé avec la société Splicos en 2013.

Le contrat prévoit une avance remboursable de 3 830 K€ pour un taux d'Avance Remboursable de 50% des dépenses totales programmées.

Au 31 décembre 2017, le montant perçu par la société s'élève à 2 187 K€ dont 1 150 K€ perçus en décembre 2013, 1 008 K€ perçus en septembre 2014 et 29 K€ perçus en juin 2016.

Les retours financiers s'effectueront au moyen de versements déterminés, en fonction des prévisions de chiffre d'affaires généré par l'exploitation directe ou indirecte, des produits ou services issus du projet.

Le montant des échéances de remboursements tient compte d'une actualisation au taux annuel de 1,66% calculée selon les modalités contractuelles.

L'échéancier forfaitaire de remboursement, lié à la réussite du projet, est le suivant :

Au plus tard le 30 juin 2020	300 K€
Au plus tard le 30 juin 2021	500 K€
Au plus tard le 30 juin 2022	750 K€
Au plus tard le 30 juin 2023	1 100 K€
Au plus tard le 30 juin 2024	1 747 K€
TOTAL	4 397 K€

Ce montant correspond au montant maximum d'avances remboursables prévus initialement par le contrat. Dans le cas où le montant total des avances remboursables effectivement versé par Bpifrance serait inférieur à la somme convenue initialement, les remboursements indiqués ci-dessus seront réduits au prorata des sommes versées.

Le cas échéant, la société devra aussi verser une annuité de 50% du produit généré par la cession des titres de propriété intellectuelle issus du projet, ainsi que de la cession des prototypes, préséries et maquettes réalisées dans le cadre du projet.

Si le remboursement de l'avance est effectué dans les conditions présentées ci-dessus, la société versera à BPIFRANCE, pendant une durée de 5 années consécutives après la date de terminaison de l'échéancier et dès lors qu'elle aura atteint un montant cumulé de chiffre d'affaires hors taxes égal ou supérieur à 50 000 K€, 1,20% du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du projet.

Le montant des versements complémentaires est plafonné à la somme de 6 800 K€.

La période totale incluant les remboursements forfaitaires et le versement de l'intéressement est limitée à 15 ans.

2. BPI A106002G

Contrat BPIFRANCE pour financer un projet de développement de nouveaux adjuvants vaccinaux et évaluation clinique, en continuité avec le dossier A0805001G signé avec la société Wittycell en 2010.

Le contrat prévoit une avance remboursable de 800 K€ correspondant à un taux d'Avance Remboursable de 31,95% des dépenses totales programmées.

Au 31 décembre 2017, le montant perçu par la société s'élève à 800 K€ et des remboursements ont déjà été effectués pour un total de 630 K€.

L'échéancier forfaitaire de remboursement, indépendant de la réussite du projet, est le suivant :

Au plus tard le 31 décembre 2017	85 K€
Au plus tard le 31 mars 2018	85 K€
TOTAL	170 K€

Le cas échéant, la société devra aussi verser une annuité de 31,95% du produit généré par :

- Le produit, hors taxes, des cessions ou concessions de licences - de brevets ou de savoir-faire – perçu au cours de l'année calendaire précédente lorsque lesdites cessions ou concessions portent sur tout ou partie des résultats du programme aidé.
- Le produit, hors taxes, généré par la commercialisation et notamment la vente à un tiers ou l'utilisation par la société pour ses besoins propres des prototypes, pré-séries, maquettes, réalisés dans le cadre du projet.

L'application de la clause de versements complémentaires ci-dessus ne saurait amener la société à rembourser à BPIFRANCE une somme supérieure en principal au montant de l'aide qu'elle a perçue.

Ces remboursements n'étant pas conditionnels, le passif correspondant à cette avance remboursable est présenté au poste du bilan Emprunts et Dettes financières diverses.

3. BPI EBOLA

Contrat BPIFRANCE et Région Occitanie pour financer un projet de développement d'un

traitement contre le virus EBOLA.

Le contrat prévoit une avance remboursable de 130 K€ pour la Région Occitanie pour un taux d'Avance Remboursable de 10,2% des dépenses totales programmées.

Le contrat prévoit une avance remboursable de 260 K€ pour la BPI pour un taux d'Avance Remboursable de 20,4% des dépenses totales programmées.

Au 31 décembre 2017, le montant perçu par la société s'élève à 300 K€ perçus en août 2017, dont 100 K€ pour la Région Occitanie et 200 K€ pour la BPI.

L'échéancier forfaitaire de remboursement, indépendant de la réussite du projet, est le suivant :

Au plus tard le 30 juin 2019	40 K€
Au plus tard le 30 juin 2020	60 K€
Au plus tard le 30 juin 2021	80 K€
Au plus tard le 30 juin 2022	100 K€
Au plus tard le 30 juin 2023	110 K€
TOTAL	390 K€

Ce montant correspond au montant maximum d'avances remboursables prévus initialement par le contrat. Dans le cas où le montant total des avances remboursables effectivement versé par Bpifrance serait inférieur à la somme convenue initialement, les remboursements indiqués ci-dessus seront réduits au prorata des sommes versées.

4. BPI – RNP-VIR

Contrat BPIFRANCE pour financer le projet Structurant de R&D Pour la Compétitivité dénommé « RNP-VIR ». Ce financement a été accordé dans le cadre des Investissements d'Avenir.

Le contrat prévoit une avance remboursable de 6 298 K€ pour un taux d'Avance Remboursable de 50% des dépenses totales programmées.

Au 31 décembre 2017, le montant perçu par la société s'élève à 1 756 K€ perçus en septembre 2017.

Les retours financiers s'effectueront au moyen de versements déterminés, en fonction des prévisions de chiffre d'affaires généré par l'exploitation directe ou indirecte, des produits ou services issus du projet.

Le montant des échéances de remboursements tient compte d'une actualisation au taux annuel de 0,95% calculée selon les modalités contractuelles.

L'échéancier forfaitaire de remboursement, lié à la réussite du projet, est le suivant :

Au plus tard le 31 décembre 2022	1 644 K€
Au plus tard le 31 décembre 2023	1 644 K€
Au plus tard le 31 décembre 2024	1 644 K€
Au plus tard le 31 décembre 2025	1 644 K€
TOTAL	6 576 K€

Ce montant correspond au montant maximum d'avances remboursables prévus initialement par le contrat. Dans le cas où le montant total des avances remboursables effectivement versé par Bpifrance serait inférieur à la somme convenue initialement, les remboursements indiqués ci-dessus seront réduits au prorata des sommes versées.

Le cas échéant, la société devra aussi verser une annuité de 50% du produit généré par la cession des titres de propriété intellectuelle issus du projet, ainsi que de la cession des prototypes, préséries et maquettes réalisées dans le cadre du projet.

Si le remboursement de l'avance est effectué dans les conditions présentées ci-dessus, la société versera à BPIFRANCE, pendant une durée de 5 années consécutives après la date de terminaison de l'échéancier et dès lors qu'elle aura atteint un montant cumulé de chiffre d'affaires hors taxes égal ou supérieur à 25 000 K€, 3% du chiffre d'affaires annuel généré par l'exploitation des produits issus du projet.

Le montant des versements complémentaires est plafonné à la somme de 5 500 K€.

La période totale incluant les remboursements forfaitaires et le versement de l'intéressement est limitée à 15 ans.

Subventions accordées par des organismes publics

La société Splicos a bénéficié d'un programme de recherche encore en cours actuellement pour le projet CARENA.

1. Projet CARENA

Le contrat avec BPIFRANCE prévoyait un versement maximum de 1 396,5 K€ soit un taux de subvention de 45%.

Au 31 décembre 2017, la société a déjà perçu un montant total de 1 187 K€.

Le total des dépenses réalisées depuis le démarrage du projet en 2013 s'élève à 8 657 K€ dont 3 055 K€ réalisées en 2017. Les dépenses réalisées en 2017 correspondent à l'étape-clé n°3 du contrat et ne donneront pas lieu au versement d'une subvention.

2. Projet RNP-VIR

Le contrat avec BPIFRANCE prévoit un versement maximum de 2 111,7 K€ soit un taux de subvention de 50%.

Au 31 décembre 2017, la société a déjà perçu un montant de 347 K€.

Le total des dépenses réalisées depuis le démarrage du projet en 2017 s'élève à 1 576 K€.

Aucun produit à recevoir n'a été comptabilisé au titre de cette subvention.

Note 11 – DETTES**Etat des dettes**

Le total des dettes à la date d'arrêté des comptes s'élève à 5 513 K€ et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

En milliers d'euros	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)	170	170		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 219	4 219		
Dettes fiscales et sociales	1 102	1 102		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	22	22		
Produits constatés d'avance				
Total	5 513	5 513	0	0
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	85			
(**) Dont envers les groupes et associés				

Charges à payer

En milliers d'euros	Montant
Fournisseurs - Fact. Non Parvenues	662
Prov P/Conges Payes	115
Personnel - Charges Payer	462
Prov Chg Soc/Cp	52
Autres Chg Soc A Payer	208
Etat - Autres charges à payer	57
Taxe Apprentissage Payer	22
Formation Continue Payer	19
Taxe effort construction	41
Total	1 637

Note 12 – FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Comme mentionné dans les règles et méthodes comptables, la société a comptabilisé en charges de l'exercice ses frais de recherche et développement.

Le montant total de ces dépenses s'est élevé à 10 846 K€ pour l'année 2017 contre 15 459 K€ pour l'année 2016.

Parmi ces frais de recherche et développement, une partie a été sous-traitée à des partenaires. Le montant de ces frais sous-traités est de 6 318 K€ pour l'année 2017 contre 10 556 K€ pour l'année 2016.

Note 13 – IMPOTS SUR LES BENEFICES**Crédit d'impôt recherche**

La société ayant une activité de recherche et développement, elle bénéficie du crédit d'impôt recherche.

Le CIR 2014, d'un montant de 1 595 K€ a été mobilisé au cours du premier semestre 2015. La société étant considérée comme une PME au sens communautaire du terme, elle en a demandé le remboursement lors du dépôt de sa liasse fiscale et de la déclaration de Crédit d'Impôt Recherche.

En 2015, la société avait fait préfinancer sont CIR 2014. Du fait des garanties du préfinanceur, il existe encore des montants à recouvrer qui seront restitués si il n'y a pas de contestation pour un montant total de 122 K€.

Ces opérations n'ont pas d'impact sur les comptes annuels 2017.

Le montant du Crédit d'impôt recherche pour l'année 2016 était de 3 519 K€. Son remboursement a été obtenu au cours du second semestre 2017.

L'activité de recherche et développement de la société au cours de l'année civile 2017 a permis de calculer un crédit d'impôt recherche de 2 632 K€.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2016 a été constaté en autres créances pour un montant de 15 K€. Conformément à la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables, le produit correspondant a été porté au crédit des charges sociales dans le compte de résultat et son remboursement a été obtenu au second semestre 2017.

Le crédit d'impôt compétitivité emploi pour l'année civile 2017 est de 12 K€ et a été constaté en autres créances et au crédit des charges sociales sur la période.

Impôts sur les sociétés

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé en résultat sur la ligne « impôts sur les bénéfices » correspond au produit du crédit impôt recherche.

Les déficits fiscaux et amortissements reportables dont dispose la société s'établissent à 87 289 K€ au 31 décembre 2017.

Les déficits existants chez les trois sociétés confondues (SPLICOS, WITTYCELL et ZOPHIS), qui s'élevaient à 26 021 K€ à la date de réalisation des opérations de dissolutions-confusions ont fait l'objet de demandes d'agrément auprès de l'administration fiscale post-opérations. Le total des agréments obtenus s'élève à 22 531 k€.

L'imputation de ces déficits est plafonnée à 50% du bénéfice imposable de l'exercice, cette limitation est applicable à la fraction des bénéfices qui excède 1 million d'euros. Le solde non utilisé du déficit reste reportable sur les exercices suivants, et est imputable dans les mêmes conditions sans limitation dans le temps.

Note 14– ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES**Eléments du bilan**

En milliers d'euros	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Total Immobilisations		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Capital souscrit appelé, non versé		
Total Créances		0
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total Dettes		0

Relations avec les entreprises liées : NEANT

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : NEANT

Note 15 – ENGAGEMENTS FINANCIERS**Engagements donnés**

	Montant en milliers d'euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	270
Engagements de crédit-bail mobilier	35
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Commandes fermes</i>	12 624
Autres engagements donnés	12 624
Total	12 929
Dont concernant :	
Les dirigeants	51
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements pris dans le cadre de contrats de licence pour l'utilisation de brevets

Le programme de développement de plusieurs des produits de la Société s'inscrit dans le cadre d'accords de licence à long terme avec des institutions académiques et des centres de recherche pour développer ses plateformes technologiques, ainsi qu'avec des partenaires propriétaires de brevets pour compléter le portefeuille de candidats-médicaments.

Ces accords comportent des engagements financiers significatifs fixes et variables. Les engagements consistant en des versements forfaitaires fixes sont conditionnés au franchissement de diverses étapes clé précisées contractuellement. La charge correspondante sera enregistrée en comptabilité une fois toutes les conditions contractuelles remplies. Les engagements variables consistent en des versements futurs de redevances calculées sur la base des revenus qui seront dégagés lors de la commercialisation des produits développés ou lors de la concession de sous-licences à des tiers.

Les principaux accords de licence concernant des produits portefeuille sont les suivants :

Une plateforme « Antivirale », basée sur des technologies mises au point conjointement avec le CNRS (Montpellier-France) et l'Institut Curie (Orsay-France). Cette plateforme a généré une chimiothèque de plus de 1 000 petites molécules conçues pour bloquer les mécanismes de réplication virale grâce à un mode d'action entièrement nouveau, comme la modulation de l'épissage de l'ARN. En plus d'ABX464 qui inhibe la réplication du VIH, cette plateforme a généré différentes molécules ciblant d'autres virus comme la dengue (ABX202), qui se trouve à l'heure actuelle au stade final d'identification

Une plateforme « Stimulation Immunitaire » fondée sur une propriété intellectuelle licenciée auprès du Scripps Research Institute (La Jolla, Etats-Unis). Elle s'intéresse à des composés agonistes des « iNKT » qui ont montré qu'ils stimulaient la réponse immunitaire à la fois au niveau humoral et cellulaire, et qui ont potentiellement des applications cliniques en oncologie et dans le domaine des maladies infectieuses (ABX196).

Des données précliniques positives ont été obtenues auprès de modèles animaux dans plusieurs types de cancers dont le carcinome hépatocellulaire et le cancer de la vessie, avec le composé immunostimulant, ABX196, qui a démontré sa capacité à transformer les tumeurs non-répondants aux inhibiteurs de points de contrôle (checkpoint inhibitors) en tumeurs répondantes. Puisqu'ABIVAX n'envisage pas de poursuivre son développement en oncologie, la société cherche actuellement un partenaire extérieur pour le développement de cette molécule.

Depuis 2013, ABIVAX a établi un partenariat avec le Centre d'Ingénierie en Génétique et Biotechnologie (CIGB) de Cuba, avec lequel elle codéveloppe ABX 203, candidat médicament contre l'Hépatite B Chronique, dont le développement est suspendu depuis le 2nd semestre 2016.

Commandes fermes

Pour conduire ses programmes de développement, la Société est fréquemment conduite à conclure des accords de collaboration avec des partenaires ou des sous-traitants, publics et privés. Du fait de la durée des programmes, ces accords peuvent être pluriannuels et comporter des engagements financiers significatifs.

Le montant des commandes engagées mais non livrées (et donc non comptabilisées en factures à recevoir ou en fournisseurs) a été estimé à 12 624 K€ au 31 décembre 2017.

Engagements reçus

Dans le cadre des contrats d'aide à l'innovation « Carena » et « RNP-VIR » signés avec Bpifrance, les sommes maximales restant à recevoir par Abivax postérieurement au 31 décembre 2017, sous réserve de justifier du montant de dépenses prévues, sont les suivantes.

	Montant en milliers d'euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Autres engagements reçus	8 159
<i>Avance remboursable RNP-VIR</i>	4 542
<i>Avance remboursable Carena</i>	1 643
<i>Subvention RNP-VIR</i>	1 765
<i>Subvention Carena</i>	209
Total	8 159
Dont concernant :	
Les dirigeants	NEANT
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

Crédit-Bail

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			78		78
Cumul exercices antérieurs			24		24
Dotations de l'exercice			8		8
Amortissements			32		32
Cumul exercices antérieurs			29		29
Exercice			14		14
Redevances payées			43		43
A un an au plus			5		5
A plus d'un an et cinq ans au plus					0
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer			5		3
A un an au plus			30		
A plus d'un an et cinq ans au plus					0
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle			30		30
Montant pris en charge dans l'exercice			14		14

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 270 K€.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation CNC 03-R-01 du 1^{er} avril 2003.

Note 16 – EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel : 24,25 personnes (contre 23,04 personnes en 2016).

	2017		2016	
	Personnel salarié	Personnel mis à disposition	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Mandataires sociaux	1,00		1,00	
Cadres	21,00		19,79	
Non cadres	2,25		2,25	
Total	24,25		23,04	

Cet effectif se décompose de la manière suivante sur les différents sites géographiques de l'entreprise

	2017		2016	
	Personnel salarié	Personnel mis à disposition	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Paris	13,17		10,29	
Montpellier	11,08		11,75	
Evry *	0,00		1,00	
Total	24,25		23,04	

* site fermé au 30 avril 2016

Note 17 – HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Audit		
Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels		
Emetteur	61	76
Filiales intégrées globalement		
Autres diligences prévues par la loi		
Emetteur	28	
Filiales intégrées globalement		
Sous-total	89	76
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement		
Juridique, fiscal, social		
Autres (à préciser si supérieur à 10% des honoraires d'audit)		
Sous-total	0	0
TOTAL GENERAL	89	76

Etats de gestion

Soldes intermédiaires de gestion

Soldes intermédiaires de gestion		Au 31/12/2017		Au 31/12/2016	
*	Ventes de marchandises				
-	Coût direct d'achat				
+/-	Variation du stock de marchandises				
Marge commerciale (I)					
+	Production vendue				
+	Production stockée				
+	Production immobilisée				
Production de l'exercice					
-	Matières premières et approvisionnements consommés	15 633	NS	46 040	NS
-	Sous traitance directe	6 317 805	NS	10 555 662	NS
Marge brute sur production (II)		(6 333 438)	NS	(10 601 702)	NS
Marge brute globale (I + II)		(6 333 438)	NS	(10 601 702)	NS
-	Services extérieurs et autres charges externes	4 138 432	NS	4 043 713	NS
Valeur ajoutée produite		(10 471 869)	NS	(14 645 415)	NS
+	Subventions d'exploitation	347 000	NS	23 671	NS
-	Impôts, taxes et versements assimilés	103 993	NS	71 146	NS
-	Salaires et traitements	2 670 233	NS	2 586 180	NS
-	Charges sociales	1 112 199	NS	971 261	NS
Excédent brut d'exploitation		(14 011 294)	NS	(18 250 331)	NS
+	Reprises sur amortissements et provisions			110 000	NS
-	Dotations aux amortissements sur immobilisations	82 679	NS	65 561	NS
-	Dotations aux provisions sur immobilisations				
-	Dotations aux provisions sur actif circulant				
-	Dotations aux provisions pour risques et charges	10 782	NS	9 296	NS
+	Autres produits de gestion courante	776	NS	5 267	NS
-	Autres charges de gestion courante	54 821	NS	38 037	NS
+	Transfert de charges d'exploitation	8 814	NS	11 659	NS
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)		(14 149 986)	NS	(18 236 300)	NS
+	Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
-	Perte supportée (quote part opérations en commun)				
+	Produits financiers de participations				
+	Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+	Autres intérêts et produits assimilés	110 425	NS	153 324	NS
+	Reprises sur provisions financières			143 764	NS
+	Différences positives de change	5 583	NS	3 582	NS
+	Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
-	Dotations financières aux amortissements et provisions				
-	Intérêts et charges assimilées	30 780	NS	30 663	NS
-	Différences négatives de change	8 457	NS	11 724	NS
-	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts		(14 073 215)	NS	(17 978 018)	NS
+	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
+	Produits exceptionnels sur opérations en capital	337 639	NS	429 186	NS
+	Reprises sur provisions & transfert de charges except.			252 900	NS
-	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 338	NS	1 785	NS
-	Charges exceptionnelles sur opération en capital	86 109	NS	528 567	NS
-	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	91 141	NS		
Résultat exceptionnel		159 051	NS	151 733	NS
-	Participation des salariés aux résultats				
-	Impôts sur les bénéfices	(2 691 529)	NS	(3 518 771)	NS
Résultat Net Comptable		(11 222 635)	NS	(14 307 513)	NS